

Perspective Session d'automne 2021

### Contact

Le président, les responsables de dossiers et la responsable de la communication demeurent volontiers à votre disposition pour des informations supplémentaires.

N'hésitez pas à nous contacter:



Président Adrian Wüthrich 031 370 21 17 079 287 04 93 wuethrich@travailsuisse.ch



Politique environnementale, fiscale et extérieure Denis Torche 031 370 21 16 079 846 35 19 torche@travailsuisse.ch



Politique sociale Thomas Bauer 031 370 21 11 077 421 60 04 bauer@travailsuisse.ch



Politique de formation Bruno Weber 031 370 21 01 079 348 71 67 weber@travailsuisse.ch



Politique de l'égalité Valérie Borioli Sandoz 031 370 21 47 079 598 06 37 borioli@travailsuisse.ch



Communication Linda Rosenkranz 031 370 21 18 079 743 50 47 rosenkranz@travailsuisse.ch



Politique économique Gabriel Fischer 031 370 21 11 076 412 30 53 fischer@travailsuisse.ch

### **Conseil national**

#### Première semaine

14.9.	<b>20.472</b> <sup>1</sup>	lv. pa. Bertschy. Congé parental de deux fois quatorze semaines. Mêmes			
45.0	40.0702	chances sur le marché du travail pour les deux parents			
15.9.	<b>19.076</b> <sup>2</sup>	Loi sur le tarif des douanes. Modification (Suppression des droits de douane sur les produits industriels)			
	21.3599	Mo. CER-CN. Transparence sur les moyens financiers des commissions			
	40 44=00	paritaires > Non 5			
	19.4152 <sup>3</sup>	Mo. Wasserfallen Christian. Maîtriser le virage numérique grâce à la formation continue			
	19.4153 <sup>3</sup>	Po. Aebischer Matthias. Promouvoir la formation continue dans les PME Oui			
16.9.	21.3961	Po. CSSS-CN. Modèles de congé parental. Analyse économique globale			
	21.32344	(coûts-bénéfices) Oui			
	21.0204	des Suisses? → Oui 6			
	<b>19.4317</b> <sup>4</sup>				
	19.43434	mettant en place un système flexible de rentes AVS anticipées			
	19.4343	financières de la Confédération à la réduction des tarifs en faveur des			
		parents qui travaillent→ Non			
Deuxième semaine					
20.9.	20.4328	Mo. Conseil des Etats (CTT-CE). Renforcer le service public			
Troisième semaine					
28.9.	21.024	Loi sur l'impôt anticipé. Renforcer le marché des capitaux d'emprunt→ Non			
30.9.	09.503	Iv. pa. Groupe RL. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer			
	21.039	des emplois			

Initiatives parlementaires 1re phase (suite: 16, 22, 23 et 29.9.)

ev. le 27 septembre, au Conseil des Etats le 16 ou 28 septembre

Interventions parlementaires du DEFR

Interventions parlementaires du DFI (suite : 22.9.)

### **Conseil des Etats**

### Première semaine

14.9.	13.478	Iv. pa. Romano. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant → Oui
	19.050	Stabilisation de l'AVS (AVS 21) → voir détails 9
15.9.	20.063	Loi sur les étrangers et l'intégration. Modification → voir détails 9
16.9.	<b>19.076</b> <sup>5</sup>	Loi sur le tarif des douanes. Modification (Suppression des droits de
		douane sur les produits industriels) → Non

### Deuxième semaine

20.9.	20.320	lv. ct. Jura. Les cantons doivent avoir la possibilité de légiférer sur le droit
		et la durée d'un congé parental ou d'un congé paternité → Oui 10
21.9.	20.4010	Mo. Conseil national (Romano). Formes de travail mobile. Adapter les bases
		légales afin que l'administration fédérale soit exemplaire → Oui
	21.3444	Mo. Caroni. TVA. Mettre en place un taux unique → Non 10
22.9.	21.3297	Mo. Chiesa. Suspension provisoire de la libre circulation des personnes
		dans le canton du Tessin et les régions les plus touchées par la crise, en
		application de l'article 14 de l'Accord sur la libre circulation des personnes .→ Non 10
23.9.	21.3964	Mo. CSEC-CN. Combler les lacunes de l'Agenda Intégration. Garantir
		l'égalité des chances pour tous les jeunes en Suisse→ Oui

### Troisième semaine

28.9.	20.324	lv. ct. Zurich. Moratoire sur la fermeture des offices de poste jusqu'à la pré-
		sentation et l'approbation d'une planification des offices à l'échelle suisse → Oui 11
29.9.	21.3613	Mo. Jositsch. Assurer une juste représentation des différentes catégories
		de travailleurs dans les commissions extraparlementaires → Non
	21.032	Entsendegesetz. Änderung → Oui 12
30.9.	21.005	Organisation internationale du Travail. Conventions no 170 et no 174 → Oui
	21.3686	Mo. Jositsch. Travail à domicile. Créer les bases légales nécessaires → Oui 12

Ev. le 28 septembre, au Conseil national le 15 ou 27 septembre



#### Conseil national

#### Mardi, 14 septembre / Initiatives parlementaires 1<sup>re</sup> phase (suite: 16, 22, 23 et 29 septembre)

#### 20.472 Iv. pa. Bertschy. Congé parental de deux fois quatorze semaines. Mêmes chances sur le marché du travail pour les deux parents

Le texte demande l'instauration d'un « congé parental » qui remplacerait le congé maternité et prolongerait le congé paternité de 12 semaines, pour une durée de congé entre père et mère équivalente (modèle 14/14). De plus, le congé paternité de 14 semaines ne serait accordé que si les deux parents travaillent après la naissance de l'enfant. Il reprend deux motions de 2019 (19.3848 et 19.3849) liquidées au Conseil national en juin. L'objectif poursuivi est l'égalité des chances (et de l'absence) sur le marché du travail. La commission CSSS-CN a clairement rejeté cette initiative en juin. Travail. Suisse, qui s'engage par ailleurs activement en faveur d'un véritable congé parental, estime qu'il serait faux de supprimer les congés de naissance pour lesquels tant de générations de femmes et d'hommes se sont battus. Les besoins des femmes qui accouchent et allaitent sont complètement ignorés, au nom d'une égalité théorique. En outre, le modèle proposé ne correspond pas à l'état des connaissances en termes de durée optimale du congé parental, de flexibilité des congés ou d'incitation du second parent à s'impliquer dans la vie familiale.

Travail. Suisse recommande de rejeter l'initiative parlementaire.

#### Mercredi, 15 septembre

#### 19.076 Loi sur le tarif des douanes. Modification (Suppression des droits de douane sur les produits industriels)

(ev. le 27 septembre, au Conseil des Etats le 16 ou 28 septembre)

La loi prévoit de supprimer les droits de douane sur les produits industriels, dans le but de renforcer la compétitivité de l'économie suisse. Le projet entraîne des pertes fiscales trop importantes (plus de 500 millions de francs) et priverait aussi la Suisse d'une marge de négociation pour les accords de libre-échange. Ces pertes fiscales sont aussi très malvenues en période de pandémie et par le fait qu'il est déjà prévu de réduire le désendettement lié au coronavirus. Le Conseil national n'était pas entré en matière dans un premier temps. Le Conseil des Etats a approuvé le projet le 2.12.2020. Le 18.05.2021, la CER du Conseil national est revenue sur sa décision initiale de s'opposer au projet.

Travail.Suisse recommande de rejeter la modification de la loi.

#### 21.3599 Mo. CER-CN. Transparence sur les moyens financiers des commissions paritaires

La motion charge le Conseil fédéral d'obliger les commissions paritaires (CP) des conventions collectives de travail déclarées de force obligatoire (CCT DFO) à publier leurs rapports annuels afin d'accroître la transparence. Les commissions paritaires contrôlent le respect des dispositions des CCT de force obligatoire (DFO). Ce faisant, elles jouent un rôle important pour la protection des salaires et des conditions de travail des salarié-e-s et pour le bon fonctionnement de la concurrence. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), en tant qu'autorité de surveillance, a pour mandat de veiller au respect des bases légales ainsi qu'à une utilisation efficace, effective et de qualité des instruments disponibles. Cette surveillance s'effectue par le biais d'audits réguliers des CP, à la suite desquels des ajustements et des efforts d'harmonisation sont régulièrement réalisés. Du point de vue de Travail. Suisse, les CP fonctionnent de manière satisfaisante et la surveillance et la transparence sont adéquates. Il convient donc d'éviter de faire peser des charges administratives supplémentaires sur ces organisations importantes pour assurer le contrôle du marché du travail.

Travail.Suisse recommande de rejeter la motion.



#### Mercredi, 15 septembre / Interventions du DEFR

#### 19.4152 Mo. Wasserfallen Christian. Maîtriser le virage numérique grâce à la formation continue

Les préoccupations de la motion sont compréhensibles. Comme le montre la réponse du Conseil fédéral, de nombreuses préoccupations formulées par l'auteur de la motion en 2019 ont déjà été intégrées dans divers projets et sont en cours de réalisation. Il est dommage que le motionnaire ait rejeté l'idée de bons de formation pour les personnes peu qualifiées (motion19.3697), qui est également soutenue par Avenir Suisse, alors que cette même idée aurait soutenu sa préoccupation, à savoir « Maîtriser la transformation numérique par la formation continue ».

**→** Travail.Suisse recommande de rejeter la motion.

#### 19.4153 Po. Aebischer Matthias. Promouvoir la formation continue dans les PME

Un problème majeur dans le domaine de la formation continue est le niveau de participation de personnes peu qualifiées à la formation continue. Cette participation inférieure à la moyenne est également liée au fait que les entreprises sont les moins enclines à promouvoir la formation continue pour ce groupe cible (employé-e-s sans formation post-obligatoire: 31% / employé-e-s avec un diplôme de niveau secondaire II: 56% / employé-e-s avec un diplôme de niveau tertiaire : 75%). La question soulevée par le conseiller national Aebischer au sujet de la formation continue dans les PME, et en particulier la question de savoir comment promouvoir la formation continue des personnes peu qualifiées par des mesures d'incitation, d'information et de conseil ciblées, touche ainsi au cœur du problème de la formation continue.

Travail.Suisse recommande d'accepter le postulat.

#### Jeudi, 16 septembre

#### 21.3961 Po. CSSS-CN. Modèles de congé parental. Analyse économique globale (coûts-bénéfices)

Adopté avec la voix prépondérante de sa présidente, ce postulat demande une analyse des coûts et des bénéfices économiques globaux de différents modèles en discussion. Après la parution en 2018 d'une revue de la littérature des « Connaissances scientifiquement fondées sur les effets du congé parental, du congé maternité et du congé paternité », la Commission fédérale pour les questions familiales COFF a fait réaliser une telle analyse par le Bureau BASS pour un modèle de 24 semaines, s'ajoutant aux congés parentaux existants. Cette analyse a été complétée par une Policy Brief en 2020. La commission estime que le coût d'un tel modèle est trop élevé. Demander des calculs complémentaires pour d'autres modèles est cependant possible.

Travail.Suisse recommande d'accepter le postulat.

#### Jeudi, 16 septembre / Interventions du DFI (suite : 16 juin )

#### 21.3234 Po. Hurni. Quel est l'état de la santé mentale des Suissesses et des Suisses?

Le postulat demande un rapport sur l'état de santé mentale de la population suisse. Les conséquences de la pandémie doivent être prises en compte, ainsi que les facteurs de risque et de protection. On peut supposer que la pandémie a également renforcé les problèmes de santé mentale et a intensifié les défis existants. Il s'agit, entre autres, de l'augmentation de la solitude et des effets négatifs de la numérisation. Le rapport demandé peut notamment compléter les études existantes de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) par de nouveaux résultats et conclusions sur ces évolutions sociales (pandémie, individualisation, solitude, numérisation).

Travail. Suisse recommande d'accepter le postulat.



# 19.4317 Mo. Flach. Atténuer l'effet des interruptions de l'activité professionnelle en mettant en place un système flexible de rentes AVS anticipées

La motion souhaite un octroi flexible de la rente AVS afin de pouvoir financer, par exemple, des formations continues plus longues ou des tâches d'assistance. La date de départ à la retraite sera reportée en conséquence en cas de retrait anticipé. La motion aborde des aspects importants tels que le financement des frais de subsistance en cas de formation continue prolongée ou la conciliation entre la vie familiale et professionnelle. Cependant, l'AVS serait utilisée à mauvais escient de cette manière. En outre, la possibilité de travailler au-delà de l'âge normal de la retraite ne devrait pas dépendre principalement du fait qu'une personne a bénéficié d'avantages pour concilier travail et famille ou qu'elle a pu suivre une formation continue. Ce sont plutôt les contraintes physiques au travail, les risques professionnels et le niveau de revenu qui jouent un rôle déterminant. La motion présuppose donc des corrélations qui n'existent pas.

→ Travail.Suisse recommande de rejeter la motion.

# 19.4343 Po. Bertschy. Accueil extrafamilial des enfants. Affecter les aides financières de la Confédération à la réduction des tarifs en faveur des parents qui travaillent

Le postulat souhaite que des bons de garde soient accordés aux parents, passant du financement par objet au financement par sujet. Depuis le dépôt de ce postulat, la commission CSEC-N a déposé en février de cette année l'initiative parlementaire 21.403 « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles ». Le souci exprimé par la conseillère nationale Bertschy de pérenniser le financement de départ de la Confédération, limité dans le temps et prolongé à plusieurs reprises, est partagé par la CSEC-N. Travail. Suisse est d'avis que l'initiative parlementaire aura plus d'impact au niveau des buts visés, permettre l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle et augmenter les chances de développement des enfants, que le postulat cité en titre.

Travail.Suisse recommande de rejeter le postulat.

#### Lundi, 20 septembre

#### 20.4328 Mo. Conseil des Etats (CTT-CE). Renforcer le service public

La motion charge le Conseil fédéral de soumettre une loi relative au pilotage politique des entreprises assumant un mandat de service universel et à la haute surveillance exercée sur ces entreprises. Le but est aussi de mieux gérer le conflit d'objectif entre la recherche de profit et le bien commun, ainsi que la conduite politique et la surveillance des CFF, de Swisscom, de la Poste, de Skyguide et de la radio et télévision publique. Une acceptation de cette motion pourra donc renforcer sensiblement le service public. Le Conseil des Etats a accepté la motion.

→ Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.

#### Mardi, 28 septembre

#### 21.024 Loi sur l'impôt anticipé. Renforcer le marché des capitaux d'emprunt

La révision prévoit de renforcer la place financière suisse en cherchant notamment à rapatrier en Suisse des activités financières. Les mesures proposées affaiblissent la fonction de garantie de l'impôt anticipé et entraînent des pertes fiscales pouvant devenir très importantes en cas de remontée des taux d'intérêt. Il est regrettable que la CER-N refuse la proposition de la Commission des finances du Conseil national de charger des experts internes d'effectuer une étude sur les conséquences financières d'un affaiblissement potentiel de la fonction de garantie de l'impôt anticipé. Cet affaiblissement pourrait favoriser la soustraction fiscale, ce qui gonflerait encore plus les pertes fiscales. Par ailleurs, plusieurs projets de réforme de la fiscalité pour la place économique et financière suisse sont en cours (en particulier, la suppression des droits de timbre et la suppression des droits de douane sur les produits industriels avec des pertes de plusieurs milliards de francs de recettes fiscales).

Travail.Suisse recommande d'accepter la modification de la loi.



#### Jeudi, 30 septembre

#### 09.503 Iv. pa. Groupe RL. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois

L'initiative parlementaire prévoit de supprimer tous les droits de timbre. La commission a décidé à l'unanimité d'arrêter définitivement ses travaux sur le projet 3 visant à supprimer les droits de timbre de négociation sur les titres étrangers et les primes d'assurance (pertes fiscales d'environ 1,7 milliards de francs). En d'autres termes, le référendum qui a été lancé contre la suppression du droit de timbre sur le capital propre, et soutenu par Travail.Suisse, a déjà un effet.

Travail. Suisse recommande d'arrêter les travaux sur projet 3.

#### 21.039 Loi sur le transport des voyageurs. Modification

La modification de la loi sur le transport de voyageurs prévoit de simplifier la règlementation des transports publics (TP) et de l'adapter à l'évolution de ces dernières années. Le secteur des TP doit être renforcé : il faut plus de transparence et une uniformisation des processus de commande du transport régional de voyageurs. Travail. Suisse soutient cette modification de loi sous certaines conditions : l'utilisation des excédents pour les entreprises de TP doit se faire de façon uniforme et le fait que certaines lignes soient soumises à un appel d'offres ne doit pas jouer un rôle décisif. Dans le cadre de la mobilité multimodale, il est prévu que les tiers puissent aussi distribuer des titres de transport grâce à une plateforme numérique commune de distribution. Ici, le principe de réciprocité doit être respecté et les entreprises concessionnaires doivent pouvoir aussi accéder aux offres des tiers. Finalement, la nouvelle loi doit intégrer des offres du trafic de nuit et de loisirs comme prestations pouvant donner droit à une indemnisation. Cela renforcerait le service public.

Travail.Suisse recommande d'entrer en matière.



#### Conseil des Etats

#### Mardi, 14 septembre

#### 13.478 Iv. pa. Romano. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant

C'est la dernière ligne droite pour cette initiative parlementaire, qui a pour but de mettre fin à l'inégalité de traitement entre parents. La question du lien entre les parents et leur enfant et du temps à disposition pour le tisser, enfin reconnu via le congé paternité entrée en vigueur cette année, est encore plus cruciale dans le cas d'une adoption. Bien que la proposition d'origine ait été considérablement réduite par le Parlement, Travail.Suisse espère que l'adoption soit enfin reconnue et encouragée par l'octroi d'un congé spécifique au niveau fédéral.

Travail. Suisse recommande d'accepter l'initiative parlementaire.

#### 19.050 Stabilisation de l'AVS (AVS 21)

Il existe des divergences entre le Conseil national et le Conseil des Etats concernant le financement supplémentaire en faveur de l'AVS et la forme et le montant de la compensation des femmes de la génération de transition. Travail. Suisse rejette l'égalisation de l'âge de la retraite entre les femmes et les hommes, compte tenu des inégalités de salaires et de rentes existant à l'heure actuelle. Le financement supplémentaire envisagé est trop faible dans les deux cas. En outre, les possibilités pour une retraite flexible de l'AVS ont été réduites au lieu d'être étendues. Travail. Suisse rejette donc les propositions actuelles du Conseil national et du Conseil des Etats.

- Travail.Suisse considère toujours que le niveau de compensation pour les femmes de la génération transitoire proposé par la CSSS-E est trop faible.
- Travail. Suisse préfère le modèle du Conseil national pour la compensation à la génération transitoire.
- Travail.Suisse recommande de verser à l'AVS les revenus de la Banque nationale provenant des intérêts négatifs.
- Travail.Suisse préfère une hausse de la TVA de 0,4 point à une hausse de 0,3 point.

#### Mercredi, 15 septembre

#### Loi sur les étrangers et l'intégration. Modification

Le message relatif à la modification de la loi prévoit que les personnes admises à titre provisoire pourront à l'avenir changer de canton si elles ont un emploi dans un autre canton ou y suivent une formation professionnelle de longue durée (si elles ne perçoivent pas l'aide sociale). Cette modification est bienvenue pour lever certains obstacles à l'intégration sur le marché du travail. Par contre, la nouvelle réglementation concernant les voyages à l'étranger des personnes admises à titre provisoire dans des pays qui ne sont pas leur pays d'origine est trop stricte. Elle risque de porter atteinte à la liberté de se déplacer et à la vie familiale des personnes concernées.

- → Travail. Suisse recommande d'approuver les modifications favorisant l'intégration sur le marché du travail.
- → Travail. Suisse recommande d'alléger la trop stricte réglementation prévue par le Conseil fédéral pour les voyages dans d'autres pays que le pays d'origine.

#### Jeudi, 16 septembre

19.076 Loi sur le tarif des douanes. Modification (Suppression des droits de douane sur les produits industriels) (ev. le 27 septembre, au Conseil des Etats le 16 ou 28 septembre) Voir programme du Conseil national, page 3.

Travail. Suisse recommande de rejeter la modification de la loi.



### Lundi, 20 septembre

# 20.320 Iv. ct. Jura. Les cantons doivent avoir la possibilité de légiférer sur le droit et la durée d'un congé parental ou d'un congé paternité

Dans le cadre des longues discussions sur le congé paternité, les cantons ont souvent regretté de ne pas pouvoir légiférer sur leur territoire, comme ils le peuvent déjà pour le congé maternité. Depuis cette année, le congé paternité fédéral est entré en vigueur suite au vote favorable du peuple au contre-projet du parlement à l'initiative populaire. La possibilité d'introduire un congé parental (congé dont la durée peut être répartie entre les deux parents) ou de prévoir un congé paternité plus généreux doit être permise aux cantons qui le souhaitent, par respect du fédéralisme. Cet avis est partagé par tous les partis politiques (sauf l'UDC).

→ Travail.Suisse recommande d'accepter l'initiative cantonale.

#### Mardi, 21 septembre

# 20.4010 Mo. Conseil national (Romano). Formes de travail mobile. Adapter les bases légales afin que l'administration fédérale soit exemplaire

La motion charge le Conseil fédéral d'adapter le cadre légal relatif aux formes de travail mobile des employés de l'administration fédérale, en adéquation avec leur rôle et l'exercice de leur fonction. En particulier, la motion demande de reconnaître le télétravail (à un taux fixé) comme un droit de l'employé et non comme une simple possibilité ou une concession relevant de la discrétion du supérieur hiérarchique ou du service compétent, afin d'éliminer les inégalités qui règnent dans l'administration. Pour Travail. Suisse, il est très important que le recours aux formes de travail mobiles pour les employés puisse se faire de façon non-discriminatoire. Le télétravail doit devenir un droit général, si la fonction le permet, et non uniquement une possibilité. Cela permettrait d'éviter des décisions possiblement arbitraires.

→ Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.

#### 21.3444 Mo. Caroni. TVA. Mettre en place un taux unique

Le motionnaire charge le Conseil fédéral de présenter un projet permettant la mise en place d'un taux unique pour la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et comportant aussi peu d'exceptions que possible. Il faut rejeter cette motion car un taux unique serait loin d'être neutre sur le plan des recettes et ferait augmenter les biens de première nécessité ainsi que les livres et les médicaments, ce qui est anti-social. Par ailleurs, il est douteux qu'un taux unique permettrait de réduire beaucoup d'exceptions. Le Conseil fédéral qui avait proposé à l'époque un taux unique a, entretemps, changé d'avis et rejette la motion.

→ Travail.Suisse recommande de rejeter la motion.

#### Mercredi, 22 septembre

# 21.3297 Mo. Chiesa. Suspension provisoire de la libre circulation des personnes dans le canton du Tessin et les régions les plus touchées par la crise, en application de l'article 14 de l'Accord sur la libre circulation des personnes

La motion demande la suspension provisoire de l'application de la libre circulation des personnes et la réintroduction du contingentement des autorisations de travail pour le Tessin. La libre circulation des personnes constitue une composante centrale des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne. En cas de difficultés sérieuses d'ordre économique ou social, le Comité mixte Suisse-UE peut se réunir afin d'examiner les mesures appropriées pour remédier à la situation. Une suspension de la libre circulation ne s'avère ni judicieuse, ni appropriée. Certes, les problèmes économiques sont considérables à cause de la pandémie de Covid-19, mais ils ne pourront être réellement évalués et comparés avec ceux de l'Europe qu'après une normalisation et une reprise. De plus, le marché du travail au Tessin ne semble pas être particulièrement affecté puisque le taux de chômage



au mois d'août 2021 y est comparable à la moyenne suisse. Par ailleurs, le blocage de la situation entre la Suisse et l'UE au sujet de l'accord institutionnel entraîne des tensions et exige la prise de mesures de désescalade plutôt que d'escalade. Afin de ne pas détériorer davantage les relations avec les voisins directs et principaux partenaires commerciaux de la Suisse et de ne pas mettre inutilement en péril ou retarder la reprise économique post-pandémie.

Travail. Suisse recommande de rejeter la motion.

#### Jeudi, 23 septembre

#### 21.3964 Mo. CSEC-CN. Combler les lacunes de l'Agenda Intégration. Garantir l'égalité des chances pour tous les jeunes en Suisse

Les partenaires de l'alliance pour la formation professionnelle (Confédération, cantons et organisations professionnelles) se sont fixé comme objectif que 95 % des jeunes de 25 ans en Suisse disposent d'un diplôme du degré secondaire II. Aujourd'hui, un diplôme de l'enseignement secondaire II est une condition importante pour pouvoir s'intégrer durablement sur le marché du travail, d'une part, et participer à la vie sociale grâce à un revenu sûr, d'autre part. Il est donc très intéressant de veiller à ce que tous les adolescents et jeunes adultes aient la possibilité d'entamer et de suivre la voie menant à une qualification de niveau secondaire II. La motion demande que les jeunes et les jeunes adultes de l'UE/AELE et des pays tiers aient également cette possibilité, non seulement dans le cadre d'un programme pilote temporaire, mais aussi à plus long terme. Toutefois, cela nécessite également un cofinancement de la Confédération.

Travail. Suisse recommande d'accepter la motion.

#### Mardi, 28 septembre

#### Iv. ct. Zurich. Moratoire sur la fermeture des offices de poste jusqu'à la présentation et l'approbation d'une planification des offices à l'échelle suisse

L'initiative cantonale demande un moratoire sur les offices de poste jusqu'à la présentation d'une planification des offices à l'échelle suisse et son approbation par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Travail. Suisse soutient le maintien des emplois dans les offices de poste ainsi qu'une planification à long-terme de ce secteur. Les préoccupations que soulève l'initiative cantonale sont plus que légitimes. Une planification efficace et transparente des offices de poste est primordiale pour que la desserte postale puisse être assurée dans toutes les régions de la Suisse et pour que des bonnes conditions de travail et des perspectives puissent être garanties aux employé-e-s.

Travail. Suisse recommande d'accepter l'initiative cantonale.

#### Mercredi, 29 septembre

#### 21.3613 Mo. Jositsch. Assurer une juste représentation des différentes catégories de travailleurs dans les commissions extraparlementaires

La motion demande de procéder par appel public à candidatures pour les représentations des organisations faîtières des partenaires sociaux dans les commissions et concerne donc le côté employeur et le côté salarié (Union patronale suisse, usam, USS et Travail.Suisse). Ces organisations faîtières disposent de structures associatives démocratiques au niveau national et cantonal et sont en mesure d'assurer une large couverture du champ économique. Elles disposent également de structures appropriées pour la coordination de différentes questions afin de communiquer des positions consolidées au Conseil fédéral et aux autorités par le biais de plusieurs fédérations, et elles ont leurs propres experts. La crise du coronavirus a démontré la valeur du partenariat social national. Un appel public à candidatures pour la représentation obligerait le Conseil fédéral à effectuer une sélection selon des critères encore plus détaillés et ne garantirait pas une représentation plus équilibrée au sein



d'une commission. Le cas échéant, le Conseil fédéral devrait créer des organes supplémentaires de coordination avec les organisations faîtières des partenaires sociaux afin d'obtenir leur expertise et leurs évaluations consolidées.

Travail. Suisse recommande de rejeter la motion.

#### 21.032 Loi sur les travailleurs détachés. Modification

La loi sur les travailleurs détachés est un élément central des mesures d'accompagnement (MAC) à la libre circulation des personnes. Celles-ci visent à garantir le respect des conditions de salaire et de travail et à s'assurer que celles-ci sont également appliquées aux travailleurs détachés en Suisse. La modification de la loi sur les travailleurs détachés vise à intégrer les salaires minimaux cantonaux dans le champ d'application de la loi sur les travailleurs détachés, de sorte que ces réglementations cantonales soient également prises en compte et respectées par les entreprises de détachement. Pour Travail. Suisse, les mesures d'accompagnement constituent un instrument important pour la protection des travailleurs en Suisse; par conséquent, des adaptations et optimisations permanentes sont indispensables. Dans ce contexte, il faut saluer le fait que les salaires minimaux cantonaux seront également respectés à l'avenir par les travailleurs détachés en Suisse.

Travail. Suisse recommande d'entrer en matière.

#### Jeudi, 30 septembre

#### Organisation internationale du Travail. Conventions no 170 et no 174

L'Organisation internationale du Travail (OIT) promeut un travail décent pour tous les travailleurs et travailleuses. A cette fin, elle peut édicter des conventions, qui peuvent être ratifiées par ses Etats membres. La Suisse ratifie ce type de conventions lorsqu'elles ne s'écartent pas fondamentalement de la législation suisse. La convention no 170 vise la protection de la santé au travail ainsi que la prévention des maladies et accidents professionnels dans l'utilisation des produits chimiques. La convention no 174 vise la prévention des accidents industriels et la limitation des conséquences de ce type d'accidents. Le Conseil fédéral propose de ratifier ces deux conventions. La Commission fédérale tripartite pour les affaires de l'OIT et la CPE-N appuient cette ratification.

→ Travail.Suisse recommande d'accepter la ratification des deux conventions.

#### 21.3686 Mo. Jositsch. Travail à domicile. Créer les bases légales nécessaires

La motion demande d'adapter la base du droit du travail pour le télétravail. Dans le sillage de la crise du Covid-19, le télétravail a atteint une dimension beaucoup plus importante et il faut s'attendre à ce que cela continue à l'avenir. Même si les dispositions actuelles du droit du travail sont en principe également applicables au télétravail, une mention et une réglementation explicites sont justifiées. En particulier, le débordement des horaires de travail, l'insuffisance de la protection de la santé, l'augmentation de l'isolement social et l'absence de compensation pour l'utilisation des infrastructures sont des problèmes de poids du télétravail pour les travailleurs et travailleuses.

Travail. Suisse recommande d'accepter la motion.